

originale du mandat de vente modifié par l'agence

Par dan75, le 27/09/2019 à 16:57

Bonjour,

il y a 15 jours Nous avons signé un mandat simple (original avec un calque) pour vendre notre maison par une agence immobilière.

Le jour de la signature à notre domicile, nous n'avons pas lu les conditions inscrites derrière ce mandat pour connaitre la durée de validité, mais nous avons posé la question à l'agent qui nous a répondu : "ne vous inqiétez pas, vous me passerez un coup de fil quand vous voulez et j'annule ce mandat immédiatement" aujourd'hui il ne veut rien savoir. il dit le contrat est valable 3 mois .

Nous souhaiterions mettre fin à ce contrat avant le délais minimum de 3 mois pour une raison personnelle en invoquant le fait que aprés signature, il nous a remis le calque mais comme il avait oublié d'inscrire mon prénom ainsi que celui de mon épouse sur les deux documents, il s'est contenté de les inscrire seulement sur l'origionale qu'il a conservé. du coup nous avons un calque qui est different de l'originale (il manque nos deux prénoms sur le calque)

est ce que ce mandat peux etre déclaré nul?

Merci par avance pour la réponse.